



Résidence Etoile du Matin
Avenue Damilaville – 76 790 ETRETAT
Tél. 02 35 10 39 93
Etoile-etretat@ehpad-sedna.fr

Tarifs applicables à partir du **01/01/2021**

2021 - Tarifs afférents aux prestations Hébergement – Tarif Socle*

* au titre du décret n° 2015-1868, le Tarif Socle comprend les prestations : d'administration générale, d'accueil hôtelier, de restauration, de blanchissage (hors entretien du linge des résidents) et d'animation de la vie sociale.

Chambres individuelles

Essentielle	80 € / jour	Chambres 116/117/118/119/218/219/220/221/222/223/224/225/301/302/303/304/305/306/307/308/309
Confort	87 € / jour	Chambres 103/104//105/106/115/216
Privilège avec balcon	93.80 € / jour	Chambres 101/102/107/108/109/110/112/113/
Privilège avec terrasse	98.50 € / jour	Chambres 010/011
Unité protégée	93.80 € / jour	Chambres 201/202/203/204/205/206/207/208/209/210/211/212/213/214

Chambres doubles

Chambre double 25m² (par personne)	73.00 € / jour	Chambre 114/215
Chambre double 27m² (par personne)	79.00 € / jour	Chambre 111
Chambre double 25 m² tarif couple (par personne)	110 € / jour	Chambres 114/215
Chambre double 27 m² tarif couple (par personne)	110 € / jour	Chambres 111

Tarifs afférents à la Dépendance* - Arrêté du 16/12/2020

GIR 1 et 2	21.84 € / jour
GIR 3 et 4	13.86 € / jour
GIR 5 et 6	5.88 € / jour

* Le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil Départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir du degré de perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le GIR 5-6 est toujours à la charge du résident.

Tarifs afférents aux prestations personnelles Hébergement (non compris dans le tarif socle)

Blanchisserie	87.50 € / mois
Marquage du linge	66.50 €
Abonnement téléphonique	12 € / mois

Tarifs afférents aux services optionnels à la carte (non compris dans le tarif socle)

Repas invité	16 € / repas
Repas de fête invité	22.50 € / repas
Supplément repas en chambre pour convenance personnelle	4 € / repas

Réservation et admission

Le dépôt de garantie sera encaissé et restitué à la fin du séjour (dans un délai d'un mois, voir conditions du contrat d'hébergement).

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur.

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables à la restauration et à l'hôtellerie 5.13 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant au forfait journalier soit 20 € TTC dans un



service de médecine ou de chirurgie et **15 € TTC** dans un service de psychiatrie